



Conseil communal de Chavannes-des-Bois

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Dans sa séance du 17 mars 2025, le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Décide

- **D'adopter le Préavis municipal n°1/2025 : Demande de crédit de CHF 33'900.--TTC pour la rénovation de la place de jeux située sur la parcelle communale n°18, soit :**
 - d'adopter le préavis1/2025 tel que présenté.

Accepté à l'unanimité.

Conformément aux articles 160 et ss LEDP pour les objets soumis au référendum, la demande doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

L'extrait conforme : l'attestant

CONSEIL COMMUNAL DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Président

Renato Di Gisi

La Secrétaire

Eléonore Grosclaude



